

INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT SYSTEME (I.D.6)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

St-So Bazaar
292 Rue Camille Guérin
59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT SYSTEME (I.D.6)

St-So Bazaar

292 Rue Camille Guérin

59000 LILLE

A l'assemblée générale de l'Association I.D.6,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT SYSTEME (I.D.6) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés et les produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

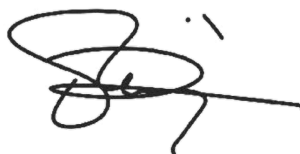
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LILLE, le 23 juin 2026

AFIGEC HDF
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts-de-France



Valérie BLEUZÉ
Associée

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	98 110	98 110		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	159 487	103 724	55 763	59 351
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	710		710	710
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	17 949		17 949	17 949
	TOTAL (II)	276 256	201 834	74 422	78 010
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	349 983		349 983	926 225
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 584 072	11 200	1 572 872	1 669 696
	Charges constatées d'avance	5 865		5 865	5 528
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 223 008		1 223 008	1 568 568
	TOTAL (III)	3 162 928	11 200	3 151 728	4 170 016
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 439 184	213 034	3 226 150	4 248 026

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

1 220 726

1 220 726



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 097 420	1 032 174
	Excédent ou déficit de l'exercice	222 998	65 246
	Total des fonds propres (situation nette)	1 320 419	1 097 420
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 320 419	1 097 420
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	144 265	107 952
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	144 265	107 952
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 678	77 297
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	287 235	401 940
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 614	329 337
	Produits constatés d'avance	1 349 939	2 234 079
	Total des dettes (1)	1 761 466	3 042 653
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 226 150	4 248 026
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 267 884	1 809 392
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 096 201	2 457 201
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	739 679	269 560
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	144 461	162 895
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		3 585
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 769	721
Total des produits d'exploitation		2 982 110	2 893 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	917 438	1 031 166
	Aides financières	1 948	
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 871	17 248
	Salaires	1 345 942	1 220 428
	Cotisations sociales	578 656	510 365
	Dotation aux amortissements et dépréciations	29 716	30 540
	Dotation aux provisions		11 200
	Reports en fonds dédiés	36 313	107 952
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	210	1 397
Total des charges d'exploitation		2 931 095	2 930 296
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 014	(36 334)



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 014	(36 334)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	18 080	2 415
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		18 080	2 415
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	678	796
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		678	796
RESULTAT FINANCIER		17 402	1 619
RESULTAT COURANT avant impôts		68 416	(34 715)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		512
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(512)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(154 582)	(100 473)
TOTAL DES PRODUITS		3 000 190	2 896 377
TOTAL DES CHARGES		2 777 191	2 831 131
EXCEDENT ou DEFICIT		222 998	65 246
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Annexe

Informations générales

ID6 est une association qui développe des **solutions et dispositifs pédagogiques** à fort potentiel d'innovation **à destination des professionnels de l'éducation-formation**. La révolution numérique et l'essor des mobilités ont entraîné une transformation des pratiques chez les acteurs et l'apparition de nouvelles exigences : rendre les interventions plus attractives, repenser les postures d'enseignement ou d'accompagnement, être accompagné dans la transition digitale des pratiques, s'ouvrir à l'Europe. ID6 place ces préoccupations au cœur de son activité et entend porter des solutions innovantes par le biais d'outils, de formations des professionnels ou de participation aux innovations pédagogiques.

Ses champs d'intervention sont : les solutions pédagogiques, la formation, l'expertise et le conseil.

ID6 a développé plusieurs **dispositifs pédagogiques** dont DIAGORIENTE : une plateforme gratuite et ouverte à tous pour trouver le métier fait pour soi (un service public proposé par le Ministère du Travail).

ID6 est aussi partenaire dans la **mise en place d'un projet collaboratif** dénommé MONA afin d'ouvrir aux apprentis l'internationalisation de leur parcours de formation.

Plus récemment, ID6 a été sélectionné dans le cadre d'un financement de la Caisse des Dépôts visant à **développer des actions de formation pour accompagner le déploiement de priorités du plan France 2030**. Le dispositif de formation est dénommé "PICMA" : Pilotage des Investissements, Compétences et Métiers d'Avenir.

Pour réaliser ses missions, l'association dispose de :

- Moyens humains : équipe de 24 salariés en interne et appel à de la sous-traitance ;
- Moyens financiers : obtenus à l'appui d'un réseau de partenaires ;
- Moyens matériels : l'association dispose d'un patrimoine immobilisé d'une valeur nette comptable de 74 422 € au 31 décembre 2025 (matériel informatique, installations et agencements, concessions et droits similaires...). Elle réalise son activité dans des locaux situés rue Camille Guérin à Lille. L'association est locataire d'un espace de 193 m² situés Dock 4 au St-So Bazaar. Le propriétaire de cet espace est la SAS ST SO IMMO.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 226 150** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 000 190** euros et un total **charges** de **2 777 191** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **222 998** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, cela concerne principalement les impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations



Règles et Méthodes Comptables

qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 3 585 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 460 € liés à des remboursements de l'OPCO ;
- 3 125 € liés à des charges de personnel, dont des avantages en nature.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025 :

- les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste « Autres produits », pour 1 523 € ;
- les avantages en nature ainsi que divers remboursements reçus, pour un montant total de 9 087 €, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel.

Changement de méthode comptable

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode	
------	------	--



Règles et Méthodes Comptables

	d'amortissement	Durée
Fonds de commerce	Non amortissable	
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Ils permettent l'enregistrement, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. On distingue les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement et les fonds dédiés sur autres ressources (dons manuels...).

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque de sortie de ressource de l'association sans contrepartie.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	138 039			39 929		98 110
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	138 039			39 929		98 110
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	32 784		10 686			43 470
	Matériel de transport	53 526		1 183	2 748		51 961
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	48 513		16 209	666		64 057
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 824		28 077	3 414		159 487	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	710					710
	Prêts et autres immobilisations financières	17 949					17 949
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 659					18 659
TOTAL		291 522		28 077	43 343		276 256



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			138 039		39 929	98 110
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			138 039		39 929	98 110
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			14 943	12 356	2 748	24 550
	Matériel de bureau, mobilier			60 530	19 309	666	79 173
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			75 473	31 664	3 414	103 724	
TOTAL				213 512	31 664	43 343	201 834



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	11 200			11 200
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	11 200			11 200
TOTAL GENERAL		11 200			11 200
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	17 949		17 949
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	349 983	349 983	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	5 938	5 938	
	Taxes sur la valeur ajoutée	41 224	41 224	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 519 378	298 652	1 220 726
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	17 531	17 531	
	Charges constatées d'avance	5 865	5 865	
TOTAL DES CREANCES		1 957 868	719 193	1 238 675
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunt à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	109 678	109 678		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	92 061	92 061		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123 611	123 611		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	56 197	56 197		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 365	15 365		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	14 614	14 614		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 349 939	856 357	493 582	
TOTAL DES DETTES		1 761 466	1 267 884	493 582	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 246	38 927	26 319	67,61
Dettes fiscales et sociales	133 538	132 385	1 153	0,87
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		243 915	(243 915)	100,0
TOTAL	198 784	415 227	(216 443)	-52,13



Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	149 679	446 556	(296 877) -66,48
Autres créances	163 838	101 010	62 827 62,20
TOTAL	313 517	547 566	(234 049) -42,74

La ligne "autres créances" reprend principalement le Crédit d'Impôt Recherche (123 961 €) et le Crédit d'Impôt Innovation (35 696 €) à recevoir au titre de l'année 2025.



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			5 865
CCA - KARLIA		2 449	
CCA - FIGMA		756	
CCA - LINKEDIN		614	
CCA - QUORA		315	
CCA - ADOBE		224	
CCA - OVH		166	
CCA - ZOOM		145	
CCA - EDIDEMIE SOUND		136	
CCA - KAHOOT		130	
CCA - HOSTING		121	
CCA - CALENDLY		113	
AUTRES CCA DIVERSES		696	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 865

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			1 349 939
FRANCE 2030 - PICMA SGPI		1 233 261	
MONA		116 678	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 349 939

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reporté à un exercice ultérieur. Cette année, ils concernent principalement deux subventions pluriannuelles : MONA et SGPI PICMA (FRANCE 2030). En effet, la fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "produits constatés d'avance".



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 032 174	65 246			1 097 420
Excédent ou déficit de l'exercice	65 246	(65 246)	222 998		222 998
Situation nette	1 097 420		222 998		1 320 419
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 097 420		222 998		1 320 419



Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		2 096 201
Production vendue Services		2 096 201
FORMATIONS DIVERSES	450	
PRESTATIONS ID6 DIVERSES	392	
PRESTATIONS DIAGORIENTE	2 053 510	
FORMATION ID6	35 400	
AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	1 860	
FRAIS DIVERS REFACTURES	4 589	
Chiffre d'affaires par marché géographique		2 096 201
Chiffre d'affaires FRANCE		2 096 201
FORMATIONS DIVERSES	450	
PRESTATIONS ID6 DIVERSES	392	
PRESTATIONS DIAGORIENTE	2 053 510	
FORMATION ID6	35 400	
AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	1 860	
FRAIS DIVERS REFACTURES	4 589	



Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

La Présidente ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.



Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel sont estimés non significatifs en raison de la faible ancienneté de l'effectif.



Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		12	
	Cadres et ingénieurs		12	
	Autres catégories			
	TOTAL		24	



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Prestations de services	2 096 201	70%
Subventions d'exploitation	739 679	25%
Contributions financières (MONA - EAM Moving Skills)	144 461	5%
Autres produits	1 769	NS
TOTAL	2 982 110	100 %

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
Subvention SGPI (CDC - PICMA)	739 679	100%
TOTAL	739 679	100 %

Crédit impôt recherche

Le résultat de l'exercice 2025 (222 998 €) comporte un crédit d'impôt recherche au bas du compte de résultat. Le crédit d'impôt recherche de l'année s'élève à 123 961 €. Il a pour but d'encourager les entreprises à engager des activités de recherches et développement.

Crédit impôt innovation

Le résultat de l'exercice 2025 (222 998 €) comporte également un crédit d'impôt innovation au bas du compte de résultat. Le crédit d'impôt innovation de l'année s'élève à 35 696 €. Le crédit d'impôt innovation est une extension du crédit d'impôt recherche qui s'applique aux dépenses liées à la réalisation d'opération de conception de prototypes ou d'installations pilotes d'un nouveau produit.

Contribution financière MONA

Par accord de consortium du 30 mai 2022, l'association perçoit une contribution financière au titre du projet collaboratif de "Mobilité Européenne pour les apprenants en formation professionnelle scolaire et en alternance". Ce projet court du 30 mai 2022 au 31 décembre 2026. Le montant de la contribution s'élève à 536 123 € maximum. L'association perçoit de manière périodique des versements au fur et à mesure de la réalisation du projet et des dépenses engagées. Pour cette raison, le tableau des créances (somme à percevoir) et dettes (produit constaté d'avance) de l'annexe n'affiche pas de part supérieure à un an pour cette contribution puisqu'elle dépend de l'avancement de la réalisation du projet.



Notes sur le compte de résultat

Subvention SGPI PICMA France 2030

La Caisse des Dépôts a octroyé un financement à ID6 dans le cadre du programme France 2030. ID6 est chef de file dans le déploiement d'un dispositif de formation dénommé PICMA. La structure House Of Codesign est partenaire à ce projet. Le démarrage du projet a eu lieu le 1er août 2024. Il court jusqu'au 31 août 2027. Le coût total du projet s'élève à 3 778 479 € (dont 3 170 174 € portés par ID6). Le financement octroyé (70% du coût total du projet) est de 2 644 935 € (dont 2 219 500 €). Figure en compte 74 la quote-part annuelle conventionnée revenant à ID6 (739 679 €).

Un fonds dédiés est constaté afin de tenir compte de la consommation réelle justifiée par ID6.

Cette subvention impacte de manière significative le total bilan, à la fois à l'actif (créance sur subvention à recevoir jusqu'en 2027) mais aussi au passif (produits constatés d'avance sur la base de la convention).

Contributions volontaires en nature

La contribution volontaire en nature (CVN) est l'acte par lequel une personne physique ou morale peut apporter à une autre un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens (ou dons en nature) : tout bien meuble remis en pleine propriété à l'entité ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux, de matériel, fourniture gratuite de services.

Au cours de l'exercice 2025, l'association n'en a pas bénéficié.

Honoraires du commissaire aux comptes

L'association ID6 ne possède qu'un seul commissaire aux comptes.

Les honoraires du commissaires aux comptes s'élèvent à 3 040€ pour l'année 2025.

Les honoraires se décomposent de la manière suivante :

- Honoraires afférents à la certification des comptes : 3 040€
- Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité : 0€
- Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certifications des informations en matière de durabilité : 0€

Total des honoraires du commissaire aux comptes : 3 040€



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation	107 952	36 313				144 265	
SGPI CDC PICMA FRANCE 2030							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	107 952	36 313				144 265	



Annexe formation

Tableau I

Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	EN euros	EN %	EN euros	EN %

1 - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS

ENTREPRISES / ASSOCIATIONS				
ETAT				
COLLECTIVITES LOCALES				
ETABLISSEMENTS PUBLICS				
ENTREPRISES				
VIA FONGECIF.				
ORGANISMES DE FORMATION				
FAF				
PARTICULIERS				
SOUS-TOTAL I				

2 - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS

INSTANCES EUROPEENNES				
ETAT				
REGIONS				
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
SOUS-TOTAL II				

3 - AUTRES

AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	35 850	100 %	10 500	100%
AUTRES RESSOURCES				
SOUS-TOTAL III				
TOTAL DES RESSOURCES	35 850	100 %	10 500	100%



Annexe formation

Tableau II**Décomposition des actions de formation par finalité**

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N - 1	
	en euros	%	en euros	%
Diplômantes *(1)				
Perfectionnement				
professionnel et qualifiant *(2)	35 850	100 %	10 500	100%
Insertion sociale				
TOTAL	35 850	100 %	10 500	100%

(1) diplômes nationaux, titres homologués

(2) certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

Tableau III**Conventions de ressources publiques affectées**

Néant.

